

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 25 juin 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 18	Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 12 juin 2020	

N° 5

Décision Modificative n°2 du budget principal 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 25 juin à 16h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DALET, Mme DAFFIX-RAY, M. DUMAS, Mme DURON, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PASCIO, M. PETEL, M. PERRET, M. POUGET, M. VINZIO.

Membres ayant voix consultative

- Mme BRIAT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant BASSE, Lieutenant COLLAY, Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant CUBIZOLLES.

Membres de droit

- Mme la Préfète du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BACQUET, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme PICARD, Mme PRUNIER, M. RODIER.
- **Suppléants** : M. BALDY, J-M BOYER, M. BOYER M, Mme BONY, M. CHANAL, M. COUPAT, M. DANIEL, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Sergent-chef BOREL, Sergent-chef BERARD, Commandant PROVOT.

Le projet de Décision Modificative n°2 du budget 2020 prend en compte les frais liés aux mesures sanitaires dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 sur les chantiers de constructions et de gros travaux, évoqués dans le rapport précédent, ainsi que la revalorisation de la prime de feu.

Il est proposé en investissement un crédit supplémentaire de 50 000 € afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires sur les chantiers. Il est également proposé un virement de crédits entre le chapitre 21 – Immobilisation corporelles et 23 – Immobilisations corporelles en cours nécessaire au paiement par acompte des travaux d'aménagement de la plateforme pour la réception des caissons feu sur le site de Crouël.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé en augmentant le crédit inscrit au compte 1641 – Emprunts en euros de + 50 000 €.

En section de fonctionnement, il est proposé un crédit de 312 000 € correspondant à l'estimation du coût de la revalorisation de la prime de feu pour les sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} septembre 2020. Cette somme sera déduite des dépenses imprévues.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé de façon chiffrée en annexe.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de se prononcer favorablement sur le projet de décision modificative n°2 du budget principal 2020.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 09/07/2020

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves GOUTTEBEL

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		<i>Inscriptions 2020</i>	<i>Inscriptions DM2 2020</i>
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés			
64118	Autres indemnités	8 647 300,00	+ 312 000,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues			
022	Dépenses imprévues	2 390 032,57	- 312 000,00
Total des dépenses			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		<i>Inscriptions 2020</i>	<i>Inscriptions DM2 2020</i>
Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées			
1641	Emprunt en euros	8 785 998,62	+ 50 000,00
Total des recettes			+ 50 000,00

DEPENSES		<i>Inscriptions 2020</i>	<i>Inscriptions DM2 2020</i>
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			
21311	Bâtiments administratifs	69 600,00	- 53 000,00
Chapitre 23 – Immobilisations corporelles en cours			
231311	Bâtiments administratifs	456 000,00	+ 53 000,00
231312	Centres d'incendie et de secours	1 109 460,70	+ 50 000,00
Total des dépenses			+ 50 000,00